/VS

REPUBLIQUE POPULAIRE DU BENIN

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

DECRET N° 88-21 du 30 Mai 1988

portant nomination du Camarade Adrien Goudonou BOTCHEKON en qualité de Secrétaire Général du Comité d'Etat d'Administration de la Province du Zou.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,
CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL EXECUTIF NATIONAL,

VU l'ordonnance N° 77-32 du 9 septembre 1977 portant promulgation de la Loi Fondamentale de la République Populaire du Bénin et les Lois Constitutionnelles qui l'ont modifiée,

VU la Loi N° 81-009 du 10 Octobre 1981 portant création, organisation, attributions et fonctionnement des Organes Locaux du Pouvoir d'Etat et de leurs Organes Exécutifs et la Loi Organique N°86-020 du 26 septembre 1986 qui l'a modifiée,

VU le décret N° 88-51 du 26 janvier 1988 portant composition du Conseil Exécutif National et de son Comité Permanent,

SUR décision du Bureau Politique du Comité Central du Parti de la Révolution Populaire du Bénin en date du 3 Mai 1988,

Le Conseil Exécutif National entendu en sa séance du mercredi 4 Mai 1988,

D E C R E T E :

Article 1er.- Le Camarade Adrien Goudonou BOTCHEKON est nommé Secrétaire Général du Comité d'Etat d'Administration de la Province du Zou.

Article 2.- Le présent décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires et qui prend effet pour compter de la date de prise de fonction de l'intéressé, sera publié et communiqué partout où besoin sera.-

Fait à Cotonou, le 30 Mai 1988

par le Président de la République,
Chef de l'Etat, Président du Conseil
Exécutif National,

Mathieu KEREKOU

.../...

Le Ministre des Finances et
de l'Economie,

Barnabé BIDOUZO

Ampliations : PR 6 SA/CC 4 SGCEN 4 CPC 2 PPC 1 MFE 4 Autres Ministère 14 CEAP/ZOU 4 Autres CEAP 5 DB-DCOF-DSDV-DTCP-DI 10 IGE 3 GCONB 1 INSAE-BCP-DPE-DLC 4 UNB-FASJEP-ENA 2 BN-DAN 2 Intéressé 1 JORPB 1.-